



Certificat de fin de travaux

Par **Valentine Nhrb**, le **09/08/2018** à **10:22**

Bonjour à tous,

Je suis en train d'acheter une maison individuelle. Il s'agit d'une maison construite en 2016 mais qui n'a pas été aménagée (manque chauffage, cuisine, sdb...)

N'ayant pas de chauffage, le propriétaire n'a pas de papiers RT2012 ni de certificat de fin de travaux.

On nous propose d'acheter la maison quand même sans ce certificat mais en toute connaissance de cause. Savez-vous quels sont les risques pour nous ? Est-ce bien légal de vendre une maison sans ce papier ? Si l'on achète et que l'on effectue les travaux sera t'il possible que l'on fasse une demande de fin de travaux, le permis de construire n'étant pas à notre nom ?

Merci à tous pour vos réponse.